

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 15 novembre 2013

**Service instructeur**

Service de l'Action Internationale et Transfrontalière et du Bilinguisme

N° CP-2013-10-11-3

**Service consulté**

Service Insertion et Développement Local  
Direction des Affaires Juridiques  
Direction des Finances

**MOBILISATION DES CREDITS D'ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE CADRE DE  
LA GESTION DE LA SUBVENTION GLOBALE DU FONDS SOCIAL EUROPEEN :  
CONSOMMATION DE LA TRANCHE 2012 ET DEMANDE POUR LA PERIODE  
2013/2015**

Résumé : L'Assemblée Départementale, par décisions du 5 novembre 2010, du 23 septembre 2011 et du 18 octobre 2012, a approuvé la mobilisation, par le Conseil Général, des crédits d'assistance technique, auxquels il peut prétendre en tant qu'organisme intermédiaire, gestionnaire d'une subvention globale du Fonds Social Européen pour la période 2010/2012. Le présent rapport propose de prendre acte de la consommation de ces crédits pour l'année 2012 et de la dépense totale cumulée pour la période 2010/2012.

Le Département étant prolongé en sa qualité d'organisme intermédiaire pour les années 2013 et 2014, il est également proposé de valider la mobilisation de crédits d'assistance technique pour la période allant du 1er janvier 2013 au 30 septembre 2015 à hauteur de 195 302 € dont 136 710 € à la charge de l'Europe, et d'autoriser le Président du Conseil Général à signer l'ensemble des documents nécessaires.

Le Fonds Social Européen (FSE) a pour cadre d'action « la stratégie européenne pour l'emploi » et vise à contribuer à atteindre le plein emploi, à améliorer la qualité et la productivité du travail, la cohésion et l'intégration sociales.

Le Programme Opérationnel (PO) de la France a été validé le 9 juillet 2007 par la Commission européenne, permettant la mise en œuvre de la programmation de fonds européens 2007-2013.

Le Conseil Général du Haut-Rhin a, dès 2007, souhaité bénéficier du FSE dans le cadre de l'objectif « Compétitivité régionale et emploi ». Il a ainsi été conventionné une première fois pour être organisme intermédiaire du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 31 décembre 2009. Il a ensuite été reconduit dans cette fonction pour la période 2010/2012, prolongée par avenant jusqu'à 2014.

En qualité de gestionnaire de FSE, le Département mobilise des crédits d'assistance technique pour couvrir une partie des coûts engendrés par la gestion de ces fonds (co-financement européen à hauteur de 70 %).

## **1/ Consommation de la tranche annuelle 2012 et bilan de la période 2010/2012**

L'Assemblée Départementale a approuvé, par décision de la Commission Permanente du 5 novembre 2010, modifiée par de nouvelles décisions de cette même assemblée en date du 23 septembre 2011 puis du 18 octobre 2012, la mobilisation d'une enveloppe de 228 663 € au titre de l'assistance technique, dont 160 065 € à la charge de l'Europe, répartis en 3 tranches annuelles équivalentes (76 221 € dont 53 355 € à la charge de l'Europe).

L'assistance technique porte à la fois sur le pôle insertion du Service Insertion et Développement Local et sur la Mission Europe, rattachée au Service de l'Action Internationale et Transfrontalière et du Bilinguisme.

Le montant des dépenses effectives contrôlées et retenues pour l'année 2012 s'élève à 86 657,58 € répartis comme suit :

- 86 589,91 € de frais de personnel (contre 71 141 € initialement prévus) ;
- 67,67 € de dépenses directes de fonctionnement (contre 2 880 € initialement prévus) ;
- aucune dépense de prestation externe (contre 2 200 € initialement prévus).

La dépense totale étant supérieure au prévisionnel, le FSE intervient à la hauteur maximale prévue, soit 53 355 €. (soit un taux de co-financement de 61,57 %). La part à la charge du Département s'élève à 33 302,58 €.

La dépense totale réelle pour la période 2010/2012 s'élève ainsi à 275 554,50 € répartis comme suit :

- 268 552,43 € de frais de personnel ;
- 7 002,07 € de dépenses directes de fonctionnement.

En conclusion, il vous est proposé de donner acte au Président du contrôle de service fait effectué pour la tranche annuelle 2012 de l'assistance technique ayant abouti à une dépense totale retenue de 86 657,58 €, soit une dépense totale de 275 554,50 € pour la période de convention 2010/2012.

La recette sera recouvrée au programme H612, chapitre 017, fonction 564, nature 74771, code/programme 3046.

## **2/ Mobilisation des crédits d'assistance technique pour la période 2013/2015**

Par décision en date du 21 septembre 2012 et du 13 septembre 2013, la Commission Permanente a autorisé la signature d'avenants de prolongation de la convention de gestion de subvention globale datée du 25 juin 2010 et la mobilisation des crédits d'assistance technique auxquels le Département peut prétendre pour la gestion du Fonds Social Européen.

Afin de tenir compte du calendrier de fin de gestion de l'actuelle période de programmation des fonds européens, le dossier de concours communautaire pour l'assistance technique couvre la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 30 septembre 2015.

Le co-financement européen demandé porte sur les agents du pôle insertion du Service Insertion et Développement Local (6 personnes) et sur la Mission Europe du Service de l'Action Internationale et Transfrontalière et du Bilinguisme.

Le coût global de l'opération s'élève à 195 302 € dont 136 710 € à la charge de l'Europe (soit un taux de co-financement de 70 %), répartis comme suit :

- 76 221 € en 2013 (dont 53 355 € à la charge de l'Europe) ;
- 76 221 € en 2014 (dont 53 355 € à la charge de l'Europe) ;
- 42 860 € en 2015 (dont 30 000 € à la charge de l'Europe).

Comme l'ensemble des dossiers FSE, celui-ci a été présenté pour examen et avis au Comité Régional de Programmation, le 22 octobre 2013. Ce dernier a émis un avis favorable.

En conclusion, il vous est proposé de valider la mobilisation des crédits d'assistance technique pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 30 septembre 2015, pour un montant total de 195 302 € et une recette attendue de 136 710 €, et d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires.

La recette sera recouvrée au programme H612, chapitre 017, fonction 564, nature 74771, code/programme 3046.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by 'BUTTNER' in a cursive script.

Charles BUTTNER